



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14-7

Voir aussi : 2008-14, 2008-14-1, 2008-14-2, 2008-14-3, 2008-14-4, 2008-14-5 et 2008-14-6

Ottawa, le 21 janvier 2009

Avis de consultation et d'audience

26 janvier 2009

Orillia (Ontario)

L'article 24 est retiré de la présente audience publique

À la suite des avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14 du 13 novembre 2008, 2008-14-1 du 27 novembre 2008, 2008-14-2 du 4 décembre 2008, 2008-14-3 du 11 décembre 2008, 2008-14-4 du 16 décembre 2008, 2008-14-5 du 9 janvier 2009 et 2008-14-6 du 13 janvier 2009, le Conseil annonce ce qui suit :

À la demande de la requérante, l'article 24 est retiré de la présente audience publique. Le Conseil a fermé le dossier de cette demande.

Article 24

Elliot Lake, Timmins, Parry Sound, Bracebridge, Kapuskasing, Hearst, Iroquois Falls, Bancroft, Cochrane, North Bay, Haliburton et Huntsville (Ontario)
N° de demande 2008-1054-0

Demande présentée par **Newcap Inc.** (Newcap) afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir de The Haliburton Broadcasting Group inc. (Haliburton) les actifs des entreprises de programmation de radio commerciale suivantes :

- CHMS-FM Bancroft;
- CFBG-FM Bracebridge;
- CHPB-FM Cochrane;
- CKNR-FM Elliot Lake et son émetteur CKNR-FM-1 Elliot Lake;
- CFZN-FM Haliburton;
- CFIF-FM Iroquois Falls;
- CKAP-FM Kapuskasing et son émetteur CKHT-FM Hearst;
- CFXN-FM North Bay;
- CKLP-FM Parry Sound; et
- CHMT-FM Timmins.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>